

Thème : L'audition de l'enfant devant le JAF

Date : Vendredi 10 février 2023 de 14h à 17h

Lieu : Blois

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Comprendre la psychologie de l'enfant
- Connaître les éléments procéduraux
- Repérer les objectifs de l'audition de l'enfant

Méthodes mobilisées :

Programme :

- Approche psychologique au travers des droits de l'enfant et de la complexité du recueil de sa parole
- Approche procédurale (information de l'enfant, demande d'audition, déroulement de l'audition, conséquences de l'audition)

Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive et conseils pratiques.

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Christine DABANSENS, Vice-Présidente au Tribunal Judiciaire de Blois.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.